



Demande de régularisation EDF

Par **Motard167**, le **28/04/2017 à 10:27**

Bonjour, j'ai reçu une lettre d'EDF hier concernant mon ancien appartement. Est ce que cela est légal ?
Voici son contenu :
Madame, Monsieur,
Vous avez bénéficié auprès d'EDF d'un contrat d'électricité au Tarif Bleu sur une partie ou l'ensemble de la période du 1er août 2014 au 31 juillet 2015, à l'adresse rappelée en référence.
Vous trouverez le dé de la période vous concernant au verso de votre facture.
Le 15 juin 2016, le Conseil d'Etat a jugé insuffisant le niveau de l'évolution des tarifs réglementés de vente et a annulé deux arrêtés qui fixaient leurs barèmes pour les périodes du 1er août 2014 au 31 octobre 2014 et du 1er novembre 2014 au juillet 2015.
En conséquence, un correctif a été décidé pour chacune des périodes par deux nouveaux arrêtés publiés au Journal officiel le 2 octobre 2016.
Nous sommes donc amenés à vous le facturer tant sur l'abonnement que sur la consommation.
Vous trouverez ci-joint la facture de régularisation, Pour en savoir plus sur cette mesure et sa mise en oeuvre pratique, vous pouvez vous connecter à l'adresse suivante particulier.edf.fr/regularisation-tarifaire.
Nos conseillers se tiennent également à votre disposition au 09 70 81 82 41 (prix d'un appel local). En vous remerciant pour votre compréhension, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations,

Par **cocotte1003**, le **28/04/2017 à 10:46**

Bonjour, oui il y a eu un rattrapage financier, la ministre ayant bloquée l'augmentation alors que ce n'était pas légal, cordialement

Par **amajuris**, le **28/04/2017 à 11:16**

bonjour, rn je confirme, ce sont les autres fournisseurs qui ont contesté la décision de la ministre qui faussait la concurrence. rn le conseil d'état a donné raison à ces fournisseurs obligeant edf à faire ce rattrapage, ce n'est pas la première fois que cela se produit. rnsalutations

Par **Motard167**, le **28/04/2017** à **15:15**

Bonjour, merci pour vos réponses. rn Bonne journée.